

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2022, les ordonnances suivantes:

**B-3**, o. 109, **C-4.1**, o. 268, **P-1**, o. 097, **P-12.2**, o. 036 relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 269, déterminant la fermeture temporaire à la circulation véhiculaire du tronçon de la rue Berri, situé entre l'avenue du Mont-Royal et la rue des Utilités publiques, jusqu'au 31 décembre 2025;

**C-4.1**, o. 270, interdisant le virage à gauche en tout temps à l'approche ouest de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue Christophe-Colomb;

**2020-20**, o. 003, déterminant la date d'échéance de réalisation des projets;

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**), du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., chapitre **P-12.2**) et du *Règlement sur les subventions à la société de développement commercial pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire* (RCA PMR **2020-20**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 novembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx